Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Publié le
ID : 088-200048726-20230330-DELIB13_2023-DE

EXTRAIT DE DELIBERATION
PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

N°13/2023

OBJET

FINANCES

Vote des contributions financières des collectivités membres au titre de l'exercice 2023

DATE DE CONVOCATION

21/03/2022

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE

56

NOMBRE DE PRESENTS

37

NOMBRE DE POUVOIRS

3

NOMBRE DE VOTANTS

40

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES

40

L'an deux mille vingt deux
Le Jeudi 30 mars 2023 à 18h00

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni à Salle polyvalente – 42, place de la Mairie à GIRANCOURT (88390), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

Mme Patricia CHAMPAGNE est nommée secrétaire de séance.

SONT PRESENTS

AIGLE Alain, ARNOULD Nicole, BŒUF Patrick, CHAMPAGNE Patricia, D'ALGUERRE Sylvie, BAILLY Pierre, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, CHOLEY Bertrand, COTTEREAU Jacques, DIDELOT Jean-Claude, DIDIERJEAN Emilie, DREVET Frédéric, FRANCOIS Gilbert, GEORGÉ Dominique, GRASSER Jacques, GUILLAUMEY Jean-Marie, JACQUOT Michel, LEMESLE Christophe, MARQUAIRE Dominique, MARTINET Jean-Luc, MICHEL Lucette, MUNIERE Jean-Luc, PERILLAS Patrick, PETIT Jean-Paul, POIRIER Stéphanie RELION Marie-Chantal, RETOURNARD Philippe, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, SOLTYS Philippe, TANNEUR Céline, THOMAS Dominique, TOUSSAINT Michel, VAGNER Patrick, VARIN Gilles, VILLEMIN Yannick

SONT EXCUSES

ADAM Christian, ALBERTOLI Patrick, AULEN Christian, BALAUD Frédéric, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEN OMRANE Adel, BERTRAND Hervé, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOXBERGER Jean-Daniel, BOYÉ Pascal, CASSAGNE Philippe, CLAUDON Philippe, COLNÉ Jacques, COMBEAU Jean-Michel, CREUSILLET Marie-Claire, DEL GENINI Elisabeth, DESTRIGNEVILLE Hervé, DESVERNES Yves, DURUPT Thierry, FATET Pascal, FERRY Martine, FOURNIER Michel, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GRANDVALLET François, GUELAFF Kevin (donne pouvoir à Jacques GRASSER), GARCIN Daniel, GREMILLET Lydie, GREWIS Vanessa, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, HAMMAMI Amira, HAMMOUALI Nadia, HATIER Maurice, HUMBERT Nicolas, JACQUEL Catherine, JEAN Virginie, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, JOURDAIN Benoît, LABAT Antoine, LAPORTE Irène, LASSERONT Elisabeth, LAURENT Annick, LEMARQUIS Christine, LEROY Patrick, LOUIS Claude, MARCOT Véronique (donne pouvoir à Franck BERTOCCHI), MARTIN Éric, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MICHEL Jean-Pierre, MONCHIERI Marine, MOUGIN Dominique, MULLER Stéphanie, NARDIN Patrick (donne pouvoir à Yannick VILLEMIN), NEXON Gilles, PARVE Emmanuel, PHILIPPE Jean-Pierre, PIERRE Gabriel, RICHARD Xavier ROCHE Monique, SALVADOR Victorio, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphane, SMAINE Margot, SYLVESTRE Pierre, TATIN Yannick, THIEBAUT Christine, THIERY François, THOMAS Philippe, TIHAY Jean-Christophe, VAGNE Daniel, VINCENT Jacques

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Publié le
ID : 088-200048726-20230330-DELIB13_2023-DE

RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur le Président s'exprime comme suit :
Mesdames, Messieurs,

Vu les articles L5741-1 et L5212-19 du Code Général des collectivités territoriales, régissant notamment les dispositions financières des syndicats mixtes applicables aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,

Conformément à l'article 13 des statuts du PETR, le montant de la contribution financière des membres au titre de l'exercice 2023 est fixé en fonction d'une clé de répartition proportionnelle à la population légale en vigueur,

Vu la délibération n°55-2022 du 15 décembre 2022, la contribution financière des membres du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges est fixée à 7,40 € par habitant,

Pour les communes individuelles adhérentes au label Pays d'Art et d'Histoire, la contribution est maintenue à 0,70 € par habitant pour 2023.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTENT l'exposé du Président,

DECIDENT de fixer les contributions financières des collectivités membres du PETR pour l'exercice 2023 à 7,40€ par habitant et à 0,70 € par habitant pour les communes individuelles adhérentes au label Pays d'Art et d'Histoire.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

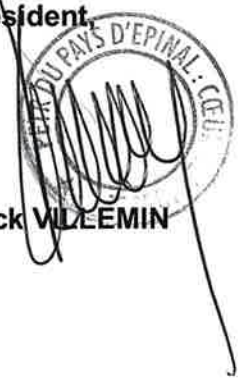

Yannick VILLEMIN